

Monsieur le Maire et les membres de la commission information remercient tous les annonceurs de leur participation à la réalisation de ce bulletin.

BULLETIN MUNICIPAL N° 63 distribué gratuitement dans chaque foyer

SEPTEMBRE 2010 dépôt légal : 4ème trimestre 2007

Directeur de publication Gérard VALLENT

Commission Information Nathalie Avallet - Claire Kaltenmark Isabelle Sonthonnax - Agnès China Thibault Cottalorda

Conception, Mise en page JC DER MARKARIAN jcd5@wanadoo.fr



Cette année 2010, le bulletin numéro 63, dans lequel une large place est faite aux associations, paraît avant la rentrée scolaire pour répondre au mieux à leurs besoins.

En effet, la plupart des activités suivent le rythme scolaire, c'est à dire qu'elles démarrent en septembre pour s'achever en juin. Il est donc plus logique d'avoir les informations en début d'année scolaire. Comme

vous pouvez le constater, notre village est toujours aussi dynamique grâce à tous les membres bénévoles qui s'investissent au sein d'une trentaine d'associations. Je les en remercie vivement.

Pendant l'été, les peintures extérieures de l'école élémentaire ont été rafraîchies ainsi que le passage abrité sur le parking. Ce sont nos employés communaux et saisonniers, aidés des jeunes de la Bâtie qui ont réalisés ces travaux avec soin.

Sur le site internet, vous trouverez toutes les publications régulièrement mises en ligne : www.seyssuel.fr

Figure également dans ce numéro, un article sur l'urbanisme car je tiens à ce que chaque seyssuelois soit informé avec une version officielle.

Je souhaite à chacun une rentrée scolaire sereine et studieuse !

Gérard VALLENT

Forum des associations de Seyssuel Samedi 4 septembre de 10h à 16h à la salle des fêtes.



À propos du PLU



Projet de démolition suspendu...

Le tribunal administratif de Grenoble a annulé le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune en date du 25 juin 2010. C'est dorénavant le POS (Plan d'Occupation des Sols) de 1979 qui codifie les règles d'urbanisme de notre village. Les motifs de cette décision sont d'ordre purement administratif mais nullement sur la philosophie du développement urbain.

L'annulation de la décision d'approbation du PLU par le juge administratif a fait suite aux recours de :

- M. Laurent Flipo
• Mmes Nathalie Menaldo, Liliane Menaldo, Annabel Campergue
• M. Georges Carret
• L'indivision Frantz représenté par M. Yves Frantz
• M. et Mme Ramoni
• M. Stéphane Ogier
• Les serines d'or représentées par M. Jérôme Ogier
• Les vins de Vienne représentés par M. Pierre-Jean Villa
• Les vignobles de Seyssuel représentés par M. Louis Chèze

Les conséquences de cette décision sont très importantes et ne concernent pas uniquement les personnes qui ont attaqué le PLU :

- le projet d'aménagement du centre et la démolition de la maison en face de la Mairie sont suspendus et aucune

- construction ne démarre à ce jour
• les terrains devenus constructibles suite au PLU de 2008 ne le sont plus
• la construction de la future salle polyvalente est compromise
• nous revenons à des règles d'urbanisme d'il y a plus de trente ans.

Le conseil municipal est inquiet pour l'avenir de l'école. Le dossier de la fermeture d'une classe n'est plus défendable auprès de l'inspection académique. Il est peu probable que des familles avec des jeunes enfants s'installent prochainement. Aucun logement social ne sera construit.

Les chantiers envisagés allaient générer entre 10 et 15 millions d'euros pour l'économie des entreprises de la région. C'est un manque à gagner important dans le contexte économique actuel. D'autre part, notre contribution au Plan Local de l'Habitat de la communauté d'agglomération ne pourra être respecté.

La municipalité fait appel de cette décision mais cet appel n'est pas suspensif. Il faudra plusieurs mois, voire deux ans, avant que ce dossier soit à nouveau jugé.

Très soucieux de ce contre temps, nous vous tiendrons régulièrement informés des décisions officielles concernant ce dossier au travers des flash infos.